

Quelques directives au sujet de l'objectif 5 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

La perte d'habitats, y compris leur dégradation et leur fragmentation, est le plus important facteur d'appauvrissement de la diversité biologique à l'échelle mondiale. L'étendue et l'intégrité des habitats naturels sont en déclin dans la plupart des régions du monde, mais d'importants progrès ont été accomplis pour réduire cette tendance dans certaines régions et pour certains habitats. Le ralentissement et éventuellement l'arrêt de l'appauvrissement des habitats sont indispensables pour la protection de la diversité biologique et le maintien des écosystèmes essentiels au bien-être humain.

Explication de l'objectif :

Cet objectif s'applique à **tous les habitats naturels, y compris les forêts**. En ce qui concerne cet objectif, l'accent doit être mis sur la prévention de l'appauvrissement des habitats riches en diversité biologique tels que les forêts primaires, plusieurs marécages et récifs coralliens, et les écosystèmes pour lesquels l'accroissement de l'appauvrissement jusqu'au-delà du point de non-retour pourrait entraîner des effets négatifs à grande échelle pour le bien-être humain.

Pour atteindre cet objectif :

- **Le rythme d'appauvrissement** des habitats naturels doit être **réduit d'au moins la moitié et ramené à près de zéro, si possible**. Il pourrait même être possible de freiner l'appauvrissement de certains habitats, selon l'habitat en question et les circonstances nationales. Cet arrêt de l'appauvrissement serait particulièrement important pour les habitats presque disparus, dans lesquels tout appauvrissement supplémentaire mènerait à la disparition ou encore les habitats dans lesquels l'appauvrissement continu mènerait au point de non-retour. Il sera possible dans certains pays de freiner l'appauvrissement d'ici 2020 pour certains habitats, en raison des autres besoins socioéconomiques. L'objectif pour ces habitats doit être de réduire le taux d'appauvrissement d'au moins la moitié.
- **La dégradation et la fragmentation** des habitats naturels **doivent être considérablement réduites**. L'état de certains habitats est important pour la diversité biologique. Les habitats connaissant un niveau très élevé de dégradation ou de fragmentation sont moins susceptibles de soutenir toutes les espèces ou de fournir le même niveau de services écosystémiques que les habitats intacts.

Conséquences sur l'établissement des objectifs nationaux:

La plupart des habitats sont en déclin et ce, partout au monde. Le rythme d'appauvrissement doit être considérablement réduit, malgré l'appauvrissement prévisible des habitats associé aux pressions économiques, démographiques et sociales qui seront exercées, plus particulièrement les changements dans l'utilisation des terres après 2020. Il faudra éventuellement qu'il y ait des limites à la reconversion ou la dégradation des habitats naturels.

Il pourrait être nécessaire de fixer différents objectifs pour différents types d'écosystèmes naturels, pour diverses raisons. Certains habitats sont tellement appauvris que tout appauvrissement subséquent pourrait mener à la disparition. Des objectifs très ambitieux tels que l'arrêt complet de l'appauvrissement sont nécessaires pour ces habitats. Inversement, l'appauvrissement que subissent les écosystèmes relativement étendus et en bon état pourrait être acceptable pour plusieurs raisons socioéconomiques et environnementales, s'il est limité et bien géré. Le cas échéant, l'objectif de réduire l'appauvrissement des habitats de 50 pour cent ou plus conviendrait davantage. De plus, comme il sera plus facile de réduire le rythme de l'appauvrissement des habitats dans certains écosystèmes que dans d'autres, il pourrait être possible d'arrêter l'appauvrissement pour un type d'habitat et plus réaliste de réduire le rythme de l'appauvrissement pour d'autres.

Comme il existe habituellement plusieurs types d'habitats dans un même pays, il n'est pas réaliste d'établir des objectifs différents pour les différents habitats, en raison des ressources disponibles. Mettre l'accent sur quelques habitats d'importance stratégique, nationale, mondiale ou écologique peut être une solution dans certains cas. Il en va de même pour tous les objectifs établis pour la fragmentation ou la dégradation. En fin de compte, tous les objectifs nationaux établis pour cet objectif mondial doivent être vus comme un pas vers l'arrêt éventuel de l'appauvrissement des habitats naturels à un niveau où les habitats peuvent encore soutenir l'ensemble des espèces et offrir des services écosystémiques.

Questions guides pour établir les objectifs nationaux :

Quels sont les principaux habitats du pays? Quelles sont les zones d'importance pour la diversité biologique, les services écosystémiques et le bien-être humain?

Quel est l'état des habitats naturels au pays ? Quelle est la superficie des différents habitats existants? Quels habitats sont dégradés? Quels habitats sont fragmentés?

Quel est le rythme d'appauvrissement actuel des différents habitats? Quels habitats connaissent le rythme d'appauvrissement le plus rapide? Quels habitats sont en croissance? Quels habitats sont les plus/moins appauvris? L'appauvrissement continu met-il certains habitats à risque de passer le point de non-retour?

Quelles sont les causes principales de l'appauvrissement? Quels sont les moteurs de l'appauvrissement? Lesquels sont les plus faciles à aborder?

Quelles sont les occasions et les contraintes de réduire l'appauvrissement des habitats, de façon générale et par habitat? Quels sont les coûts et les avantages écologiques, économiques et sociaux potentiels de réduire l'appauvrissement de certains habitats en particulier? Comment ceux-ci justifient-ils la hausse ou la réduction de l'objectif national par rapport à l'objectif mondial?

Quelles parties prenantes pourraient être affectées par les efforts pour réduire l'appauvrissement des habitats? Comment peuvent-elles participer et comment peut-on combler leurs besoins? Quels sont les compromis à envisager?

Quelles seront les ressources supplémentaires (financières, humaines et techniques) nécessaires pour atteindre l'objectif national établi? Comment amasser des fonds supplémentaires? Quelles sont les sources de financement possibles?

Il est important de prendre note que les objectifs nationaux peuvent être plus spécifiques et plus précis que l'objectif mondial, selon les circonstances nationales particulières. Les prochains objectifs nationaux doivent être ambitieux, mais réalistes, et conformes au Plan stratégique en allant au-delà du statu quo.

Mesures

Les mesures prises pour atteindre cet objectif doivent reposer sur les programmes de travail sur la diversité biologique des forêts, des environnements marins et côtiers, des eaux intérieures et des terres arides et subhumides, de même que sur les travaux de la Convention sur l'utilisation durable. Il existe plusieurs moyens de réduire le rythme d'appauvrissement, de dégradation et de fragmentation des habitats, selon les circonstances et les priorités nationales. La réduction de l'appauvrissement et de la dégradation des habitats naturels par l'utilisation des terres peut être réalisée en haussant l'efficacité de la production et de la planification de l'utilisation des terres, et en améliorant les mécanismes de gouvernance et l'application de ces politiques. De plus, la reconnaissance accrue des valeurs économiques et sociales des services fournis par les écosystèmes des habitats naturels, tels que la valeur de captage (approvisionnement en eau), le contrôle de l'érosion, la valeur de la séquestration du carbone des forêts et des marécages, et les autres services écosystémiques (tels que la dénitrification par les marécages) offrent des incitations contemporaines pour réduire l'appauvrissement net de ces habitats et renverser leur déclin. Appliquer une perspective de paysage à la planification de l'utilisation des terres est un moyen utile d'intégrer les services écosystémiques mondiaux (p. ex., atténuation des changements climatiques) aux services locaux (p. ex., conservation de la diversité biologique, approvisionnement et qualité de l'eau, produits forestiers ligneux et non ligneux).

Indicateurs possibles :

- Tendances dans la superficie des habitats dégradés/menacés
- Tendances dans l'étendue des biomes, écosystèmes et habitats choisis
- Tendances dans l'état et la vulnérabilité des écosystèmes
- Tendances dans la fragmentation des habitats naturels
- Tendances dans les populations des espèces dépendant de ces habitats, pour les principaux types d'habitats

Ressources :

Programmes de travail thématiques de la Convention sur la diversité biologique